

# **CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE**

---

50e LEGISLATURE  
SESSION EXTRAORDINAIRE 1999  
VENDREDI 16 JUILLET 1999

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE SÉANCE PLENIÈRE**

5 MATIN

---

# SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	89
ORDRE DU JOUR	89
PROPOSITION VISANT À INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE (n°s 17 eT 18)	
Discussion	
<i>Orateurs</i> : MM. <b>Yvan Mayeur</b> , rapporteur, <b>Stefaan de Clerck</b> et <b>Gerolf Annemans</b>	89
Vote	90
DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT	
Discussion (Continuation)	
<i>Orateurs</i> : M. <b>Jo Vandeurzen</b> , Mme <b>Joëlle Milquet</b> , MM. <b>Bart Somers</b> , <b>Charles Janssens</b> , <b>Bart Laeremans</b> , <b>Vincent Decroly</b> et <b>Fred Erdman</b>	90
<b>ANNEXE</b>	
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Commission- Rapport déposé	101
COUR D'ARBITRAGE	
Décisions de renvoi	101

# SÉANCE PLENIERE

VENDREDI 16 JUILLET 1999

MATIN

PRÉSIDENCE :

**M. Herman DE CROO**

*La séance est ouverte à 10 h 06.*

---

## COMMUNICATIONS

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

## ORDRE DU JOUR

Le **président** : Je vous propose une modification de l'ordre du jour pour aujourd'hui. La Conférence des Présidents vient de décider de faire commencer la séance d'aujourd'hui par la discussion de la proposition visant à instituer une commission d'enquête portant sur la crise de la dioxine.

Pas d'objection ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

## PROPOSITION VISANT A INSTITUER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion de

– la proposition (MM. *Renaat Landuyt*, *Geert Bourgeois*, *Claude Eerdeken*, *Jef Tavernier*, *Stefaan De Clerck*, *Hugo Coveliers*, *Didier Reynders* et *Mme Joëlle Milquet*) visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier l'organisation de la production de vian-

de, de produits laitiers et d'oeufs en Belgique et de déterminer les responsabilités politiques dans le cadre de la crise de la dioxine, n<sup>OS</sup> 18/1 à 4.

– la proposition (M. *Gerolf Annemans*) visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur la manière dont les pouvoirs publics belges ont réagi à la "crise de la dioxine" et, en particulier, sur le rôle que les différents responsables politiques et certains membres de l'opposition ont joué en la matière, n<sup>OS</sup> 17/1 et 2.

M. **Yvan Mayeur**, rapporteur : la commission de la Santé a examiné les deux propositions de loi concernant cette commission d'enquête.

La proposition déposée par MM. *Landuyt*, *Reynders* et consorts a servi de base au travail de la commission. Elle a été modifiée en son article 1er : le mot "empoisonnement" a été remplacé par celui de "contamination".

La commission a examiné un amendement visant à porter de 15 à 16 le nombre de ses membres. Elle a rejeté cet amendement.

À la question de savoir s'il était utile de mettre cette commission d'enquête en place, étant donné que le gouvernement a décidé de prendre des mesures rapidement, la commission a répondu par l'affirmative quitte à remettre un rapport intermédiaire en vue d'éclairer le gouvernement sur les mesures à prendre. La commission propose

donc à la Chambre d'adopter la proposition. (*Applaudissement sur tous les bancs*).

**M. Stefaan De Clerck (CVP)** : Nous avons signé la proposition initiale de M. Landuyt, étant entendu que des corrections pourraient y être apportées si la nécessité s'en faisait sentir. Le rapport précise explicitement que de nouveaux éléments pourront être pris en compte. C'est sous cette condition que nous sommes disposés à collaborer de manière constructive.

**M. Gerolf Annemans (VL. BLOK)** : Nous avons l'intention de nous rallier à cette proposition, même si nous n'avons pas été invités à la signer.

J'espère qu'il y aura un très large consensus en ce qui concerne la création, le fonctionnement et la composition du bureau et que la majorité ne cherchera pas à imposer sa volonté à tout prix.

**M. Yvan Mayeur**, rapporteur : Une précision : il est vrai qu'il fut décidé que l'on pourrait allonger la liste en fonction du travail que la commission pourrait assumer. Mais, s'il fut demandé, effectivement, de procéder à diverses auditions, dont celle des représentants des instances européennes et communautaires, il faut cependant remarquer qu'il n'y a pas de supériorité hiérarchique du fédéral par rapport aux Communautés. Il appartient à ces dernières de prendre leurs propres responsabilités. La liste devra donc être complétée en conséquence.

Le **président** : La discussion générale est close.

*Discussion des articles*

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66 (n° 4) du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble.

– La proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier l'organisation de la production de viande, de produits laitiers et d'oeufs en Belgique et de déterminer les responsabilités politiques dans le cadre de la crise de la dioxine, n° 18/4, est adoptée par assis et levé.

## DECLARATION DU GOUVERNEMENT

DISCUSSION

(Continuation)

Le **président** : Nous poursuivons à présent la discussion de la déclaration du gouvernement.

**M. Jo Vandeurzen (CVP)** : La crédibilité de l'État dépend bien évidemment de l'efficacité de son administration.

Le CVP souhaite que le Parlement s'organise pour évaluer efficacement l'action du gouvernement visant à améliorer rapidement le fonctionnement de l'administration. Nous estimons que le Parlement est concerné au premier chef par un audit des services publics. Nous regrettons que l'accord de gouvernement ne prévoie rien sur ce plan. Un mega-audit est-il vraiment le meilleur moyen pour réorganiser l'administration ? De quelle manière le Parlement sera-t-il associé à la réalisation de cet objectif ? Le gouvernement est-il disposé à créer le cadre permettant au Parlement d'exercer réellement sa mission de contrôle ?

Par ailleurs, l'accord de gouvernement reste muet sur des sujets aussi importants que le droit administratif ou encore le règlement administratif des litiges.

Pourquoi ne s'est-on pas attelé à l'élaboration d'une loi générale sur le droit administratif ? Il convient d'uniformiser les procédures administratives. Toutes les règles de bonne administration devraient faire l'objet d'une codification. L'accord de gouvernement ne dit mot sur le règlement des litiges administratifs, sur le mauvais fonctionnement des juridictions administratives ou encore sur la surcharge de travail à laquelle doit faire face le Conseil d'État. Il s'agit pourtant d'un problème capital.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : N'avez-vous donc pas lu le passage sur l'évaluation législative ?

**M. Jo Vandeurzen (CVP)** : Cette évaluation concerne les lois existantes. Cela n'a rien à voir avec une loi générale sur le droit administratif.

**M. Marc Verwilghen**, ministre de la Justice (*en néerlandais*) : Le gouvernement et le Parlement vont créer en collaboration avec le Conseil d'État un bureau d'évaluation législative. Son action sera également tournée vers l'avenir.

**M. Jo Vandeurzen (CVP)** : Je ne vise pas uniquement la section de législation du Conseil d'État. Il s'agit surtout du règlement des litiges.

**M. Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : L'intégration horizontale des composantes du pouvoir judiciaire est à l'examen. Cela figurait dans le troisième pilier des accords Octopus. Le Conseil d'État n'est pas exclu en cette matière.

**M. Jo Vandeurzen (CVP)** : Je serais heureux de constater que le règlement des litiges administratifs constitue bien un élément majeur de votre effort pour améliorer l'administration.

Nous nous demandons si tous les partis de la majorité se fondent sur le même texte relatif à la naturalisation. Hier, on nous a suggéré de le comparer à l'accord de gouverne-

ment flamand. La procédure ne saurait, me semble-t-il, être différente en Flandre et en Wallonie.

La naturalisation constitue une faveur que Chambre peut toujours refuser. Une naturalisation automatique serait contraire à la Constitution. Dans certains cas, il peut y avoir une présomption d'intégration suffisante. La naturalisation peut alors être obtenue aisément (déclaration de nationalisation, option).

Dans ce cas, le Parlement n'intervient pas. La forme la plus arbitraire d'acquisition de la nationalité – la naturalisation par la Chambre – constitue une faveur.

La dernière modification législative, adoptée le 22 décembre 1998 et publiée au *Moniteur* du 6 mars 1999, a assoupli le passage entre les différentes formes d'acquisition de la nationalité, rendu la procédure plus transparente et organisé la possibilité, pour le demandeur, de réagir aux avis émis à son sujet.

Elle a – et c'est là son principal mérite – créé les conditions d'une enquête relative à la volonté d'intégration présentant davantage de garanties quant à son fondement scientifique, sa qualité et son uniformité. Le CVP entend que cette volonté soit évaluée.

Les critiques concernant la manière dont cette enquête a été menée jusqu'à présent étant justifiées, l'article 24bis confère au collègue des procureurs généraux le pouvoir de donner des directives contraignantes. La discussion relative au questionnaire est accessoire : l'essentiel, c'est que la volonté d'intégration soit vérifiée sur le terrain. Rappelons, par ailleurs, que la nouvelle loi doit encore être mise en oeuvre.

Actuellement déjà, un avis est réputé favorable lorsqu'il n'a pas été émis dans le délai prévu. Ce délai – qui était de trois mois – est à présent réduit à un mois, ce qui confrontera les parquets à de réelles difficultés. La présomption d'avis favorable deviendra donc la règle, ce qui n'est acceptable qu'à la condition que l'on soit sûr que les enquêtes sont réellement effectuées.

À cette fin, il convient de mettre en place des mécanismes de contrôle interne.

Il faut éviter l'estompement de la norme. Il est inadmissible que quelqu'un se domicilie dans le ressort d'un parquet déterminé pour la demande, sachant que ce parquet n'est pas en mesure de rendre un avis en temps voulu.

Comment peut-on parler de bonne administration quand on veut modifier une loi qui n'est pas encore entrée en vigueur ? Les brochures d'information viennent à peine d'être imprimées, et c'est tout juste si les parquets sont informés de la nouvelle situation, la nouvelle circulaire étant encore au stade de projet. Il est insensé d'abandonner à nouveau la voie empruntée.

L'actuel ministre de la Justice a déclaré un jour que le budget de la Justice devrait en réalité être doublé. Il sera en effet indispensable de fournir un gros effort pour la

Justice. Le ministre a l'intention de convier les partis signataires des accords Octopus à réunir encore leurs énergies. Cependant, nous déplorons qu'on n'ait pas désigné un gestionnaire manager de crise pour la réforme de la justice et de la police.

Nous prendrons une initiative législative concernant la coordination de la politique en matière de poursuites. Les compétences des Régions et des Communautés revêtent dans cette optique une importance fondamentale. Ce sont elles, en effet, qui déterminent dans quelle mesure est punissable l'inobservation des règles qu'elles ont édictées. Nous constatons que le nouveau gouvernement n'exclut pas les majorités de rechange.

Aux termes de l'accord de gouvernement, la politique en matière de drogues fait partie des questions éthiques. Pourquoi la réforme du droit pénal n'est-elle pas considérée elle aussi comme un problème éthique ? Le précédent Parlement s'était prononcé en faveur d'une politique de dissuasion absolue. Nous étions également arrivés à la conclusion qu'il fallait coordonner davantage la politique et améliorer les statuts bidon du personnel chargé de l'aide aux toxicomanes et de la prévention de la toxicomanie. Nous nous réjouissons beaucoup de consulter le rapport annoncé par le gouvernement concernant sa politique en matière de drogues. Entre-t-il dans ses intentions de revoir la position adoptée par le Parlement précédent ? En attendant, le secteur attend toujours un cadre légal pour l'enregistrement de la consommation et des consommateurs de drogues ainsi que pour les produits de substitution. L'accord de gouvernement ne prévoit rien en ce qui concerne la coordination de la politique par les différents gouvernements concernés. C'est une occasion manquée. Ou faut-il en conclure que les positions des partis de la majorité en la matière sont vraiment irréconciliables ? (*Applaudissements sur les bancs du CVP*)

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : J'entends le gouvernement noyer la population sous des termes les plus lyriques et enthousiastes : c'est le grand changement, une révolution ; c'est l'accord fusionnel et même la ruée vers le bonheur.

Mais, dans le texte, j'ai cherché la révolution et je n'ai trouvé que la continuation pour 80 % de programmes déjà en cours, je m'en réjouis, et la démission par rapport au programme de certains.

La nouvelle culture politique a toujours signifié pour moi : "Faire ce que l'on dit". Pour certains, elle signifie le contraire. Pour les Verts, au lieu du slogan "Imagine la vie à l'en-vert", cela devient franchement "Imagine notre programme à l'envers".

Vous critiquez l'inflation ministérielle, mais vous entrez dans un gouvernement surpeuplé. Ce n'est plus la lutte des classes mais la lutte des places.

Écolo-Agalev a bel et bien renoncé à son programme et je vais le prouver.

En ce qui concerne le droit de vote des étrangers, vous avez capitulé car il ne sera même plus possible en 2006.

Vous vouliez supprimer l'effet dévolutif de la case de tête et vous vous étiez d'ailleurs opposés à notre proposition de loi en la matière ; on ne vous l'accorde qu'à 50 %.

Vous ne voulez pas des "experts éclairés" et vous acceptez à présent de leur confier de grandes mutations politiques.

En ce qui concerne la restriction des mandats, vous acceptez le statu quo des Assises de la démocratie, tout comme vous avalez l'Octopus, alors que vous n'avez pas voulu participer à l'élaboration d'aucun de ces deux accords. Où sont passés la participation citoyenne et le budget participatif ?

En matière de droit d'asile, c'est le pompon : où en sont l'humanisation des expulsions, l'aide sociale aux sans-papiers, la problématique des centres fermés ? Je ne sais pas ce que vous ferez, mais ce ne sera en tous cas pas ce que vous avez promis.

Le PRL-FDF-MCC, pour sa part, se faisait fort de faire adopter la convention-cadre sur la protection des minorités, d'obtenir le retrait des circulaires Peeters, de refinancer la Région de Bruxelles-Capitale. Je me réjouis, quand je vois ce que vous avez lâché, que nous vous ayons arrêté à temps, en bloquant la déclaration de révision de la Constitution.

La convention-cadre, Monsieur Clerfayt, a-t-elle été adoptée ? Et la circulaire Peeters n'a pas été retirée, Monsieur Maingain.

Malgré ses déclarations, M. Michel a bel et bien accepté la grand'messe communautaire, lui qui voulait faire tomber le gouvernement sur le communautaire.

M. Ducarme parlait de dépeçage du pays en cas de volonté d'aller plus loin, dépeçage auquel vous ne voudriez, disait-il, pas participer. La suite des événements démontre le contraire.

Notre pays a besoin de stabilité, mais c'est au démantèlement communautaire que vous le destinez dans deux ans.

Qu'est-ce qui est prévu en matière de financement de la Région de Bruxelles-Capitale et pour la problématique de la nomination des magistrats à Bruxelles ? Le changement est devenu renoncement. Les citoyens méritaient plus.

En cherchant la révolution, j'ai trouvé la continuation, une simple déclaration politique complémentaire, quelques pages, où l'on "consolide" ou "met en oeuvre". Cela signifie que le gouvernement antérieur n'avait pas si mal travaillé.

Il en va de même en matière de superquation administrative et de dépolitisation de l'administration. Nous serons à cet égard vigilants sur la manière dont vous constituerez les comités P et R et le Conseil supérieur de la justice, entre autres. Nous veillerons à ce que les accords Octopus soient respectés et espérons que vous respecterez votre

promesse de continuer à y associer les partis de l'opposition. Nous serons particulièrement attentifs à la mise en oeuvre des arrêtés d'exécution, surtout en matière d'harmonisation des grades. Que fera la nouvelle majorité de ces textes, qui n'ont d'ailleurs pas encore été approuvés ? Nos nombreuses questions appellent des réponses claires de votre part.

Nous approuvons la continuité des projets de réformes engagés, mais nous aurions aimé davantage que de simples déclarations d'intentions.

Ainsi, quelles sont les recommandations des commissions parlementaires non-réalisées ?

**M. Marc Verwilghen**, ministre de la Justice (*en français*) : Il existe une liste des recommandations non-exécutées des diverses commissions d'enquête. Cette liste sera discutée au Parlement. L'intention du gouvernement est de mettre en oeuvre toutes les recommandations, en tout état de cause, pour ce qui me concerne, celles ayant trait à la justice.

**Mme Joëlle Milquet** (PSC) : Quel sera le lien des plans de sécurité avec les contrats de sécurité ? Au sujet des moyens d'action des plans de sécurité, on parle d'une simplification du droit pénal. De quoi s'agit-il ? D'une justice plus expéditive ? D'une refonte du code pénal ?

Quant à l'application des normes en matière d'infractions, je me demande comment le gouvernement entend y répondre "de façon préventive". J'attendais davantage de données sur le plan de sécurité. Que signifie la phrase "la compressibilité des peines sera limitée pour les crimes odieux" ? Je perçois les arbitrages difficiles qui ont dû avoir lieu. Est-il désormais plus odieux de tuer un policier qu'un médecin ? Il est dangereux de citer des catégories de personnes dans la loi.

En ce qui concerne la modernisation de la politique pénitentiaire, nous sommes d'accord avec les objectifs.

Un audit de la justice est peut-être utile mais, ce qui est important à Bruxelles, c'est surtout de remplir les cadres.

En matière de procédure accélérée et de procédures particulières en cas de flagrant délit, on ne voit pas exactement où l'on va.

La déception est présente : par manque d'audace, il n'y a pas eu d'arbitrage entre certaines tendances. On trouve aussi dans votre programme des choses qui ne devraient pas s'y trouver.

Le citoyen peut-il être à nouveau fier de son pays en constatant qu'un des premiers actes politiques posés par la nouvelle majorité est une augmentation pléthorique des cabinets, alors qu'on promet, la main sur le coeur, de diminuer ces cabinets ? Quel sera le statut juridique des commissaires du gouvernement ? Ils devront démissionner s'ils dépendent de l'exécutif ; sinon, ils devront recevoir un mandat du Parlement et en répondre devant lui.

Je ne pense pas qu'il faille créer des "secrétaires d'État-bis" et tomber dans le "syndrome-Pygénées". Le fantasme de la privatisation est-il à ce point développé qu'il faille faire appel à des experts extérieurs pour assister les ministres ? Nous aurions aimé plus d'idées nouvelles quant à la revalorisation de la Cour des Comptes. Quant aux communications, nous aurions aimé une réelle stratégie. En ce qui concerne l'administration, nous sommes d'accord avec un audit, mais celui-ci ne doit pas être mené en secret.

Il ne se trouve dans votre programme aucun mot sur la réorganisation des tribunaux administratifs.

Mais ce que nous déplorons surtout, c'est l'extrême maigre du chapitre sur l'asile, auquel nous sommes particulièrement attachés. Des problématiques cruciales n'ont pas été traitées.

**M. Antoine Duquesne**, ministre de l'Intérieur (*en français*) : Vous posez un catalogue important de questions que je devrai me poser. Mes collaborateurs pourront se référer au compte rendu : vous leur simplifiez la besogne !

Ceci dit, j'ai appris beaucoup plus en écoutant les gens sur le terrain qu'en vous écoutant ce matin.

Dans tout ce que j'ai entendu, il y a de la pertinence mais aussi une part d'inexactitudes. Je veux trouver les meilleures solutions après avoir entendu l'ensemble des personnes concernées. À ce moment, je viendrai devant le Parlement avec nos solutions.

Nous avons été d'accord de participer à un gouvernement à condition de respecter quatre éléments. Tout d'abord, la dignité d'un pays démocratique est d'avoir une politique d'asile. Mais je ne suis pas un naïf : un petit pays ne peut malheureusement faire face à toutes les misères du monde et nous devons renvoyer ceux qui ne se trouvent pas dans les conditions d'accueil requises.

Les procédures devront être objectivées et améliorées. Des améliorations doivent être apportées, notamment en matière de délais car, en cette matière, le temps est essentiel. J'ai déjà démontré aux autorités de la gendarmerie qu'une police rigoureuse n'est pas une police brutale. J'espère que tous ceux qui veulent éviter les extrémismes me soutiendront.

En effet, on ne doit pas seulement demander au ministre de l'Intérieur et à la gendarmerie d'assumer leurs responsabilités : tous doivent le faire, que ce soit la ligue des droits de l'homme, ligue dont je suis membre, les pilotes, la Sabena, les citoyens. Dès que l'on arrivera à dédramatiser la situation, on réduira les incidents au minimum. Ma volonté est d'arriver à faire cela.

J'ose espérer que, pour faire cela, vous serez à nos côtés. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF, VLD, Écolo et PS*)

**Mme Joëlle Milquet** (PSC) : Nous partageons ces objectifs, mais de telles déclarations auraient pu apparaître dans le texte du gouvernement. Quant aux régularisations, trois avancées apparaissent, mais timidement, et c'est regrettable.

**M. Vincent Decroly** (Écolo-Agalev) : En tant que vice-présidente d'un parti de la majorité sortante, vous avez eu le courage de déposer une proposition de loi sur les expulsions, mais, en tant que présidente de la commission de l'Intérieur du Sénat, vous n'avez pas eu celui de la mettre à l'ordre du jour de votre propre commission.

**Mme Joëlle Milquet** (PSC) : Vous connaissez apparemment mal les modes de fonctionnement du travail parlementaire, monsieur Decroly : sachez que l'on ne peut me reprocher le fait qu'il ne se soit jamais trouvé d'accord pour mener ce travail à bonne fin.

En conclusion, je vous souhaite bonne chance. Les défis sont nombreux et les dangers sont tout autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de votre gouvernement. Notre opposition sera constructive, mais nous resterons très vigilants. (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

**M. Bart Somers** (VLD) : Le gouvernement a pour ambition de refaire de notre pays un État modèle, après les pénibles événements de ces dernières années. Nous voulons reconstituer un État qui puisse soutenir la comparaison avec les meilleures entreprises privées ou avec les administrations d'autres pays.

Il faut avant tout favoriser l'éclosion de la démocratie citoyenne. Il ressort d'une étude menée récemment par le politologue M. Dewachter que les 16 fonctions les plus importantes au niveau de l'État belge ne font l'objet d'aucune consultation du citoyen. Le parlementaire n'arrive qu'en 17ème position. Par ailleurs, ce sont les partis politiques qui décident qui ira au Parlement.

Tout démocrate qui se respecte doit oeuvrer en faveur d'une plus large participation du citoyen au processus décisionnel. Il est dès lors proposé d'instaurer un droit des pétitions et d'introduire le référendum, dont le résultat présenterait un caractère contraignant.

Sur le plan socio-économique, le gouvernement veut instaurer un nouveau modèle, avec un taux de chômage réduit et une protection sociale accrue.

Des changements doivent également intervenir sur le plan institutionnel.

Pendant des années, on a opposé le modèle de la démocratie représentative à celui de la démocratie directe alors qu'il conviendrait de procéder à une intégration des deux systèmes. Des éléments de démocratie directe constituent un enrichissement pour notre système représentatif.

Une autre série de mesures visent à rétablir l'indépendance du Parlement et à réduire l'importance de la participation. La mesure la plus importante concerne le vote en tête

de liste. Les citoyens pourront décider eux-mêmes qui les représentera au Parlement. Les parlementaires seront ainsi également plus indépendants dans l'exercice de leur mandat. Ce débat est d'ailleurs plus important que ne le prétendent certains. La participation directe des citoyens dynamise la vie politique. Le VLD salue dans ce cadre la création de la commission pour le renouveau politique et administratif.

Le VLD souhaite progresser davantage en matière de rénovation démocratique. Nous songeons par exemple à l'élection directe des pouvoirs exécutifs, à la suppression de l'obligation de vote et à l'affinement du système électoral. Par ailleurs, la commission qui doit être mise en place devra examiner les éventuels effets négatifs des nouvelles lois ; je songe par exemple à la loi sur la limitation des dépenses électorales. Le VLD se réjouit du volet de la déclaration concernant l'amélioration du fonctionnement des institutions publiques. Dans cette optique, l'audit des services publics tel qu'il est prévu, constitue une excellente initiative. Les conclusions qui en seront tirées, seront présentées aux citoyens qui pourront se prononcer dans le cadre d'une consultation populaire. Ce référendum ne peut toutefois pas être une boîte vide. J'espère que ce gouvernement procédera enfin à l'actualisation des lois ; l'énorme quantité de lois et de règlements dans ce pays doit être examinée à la lumière de l'actualité. À cet égard, le futur commissaire chargé de la coordination de la simplification administrative aura un rôle important à jouer, en concertation étroite avec le Parlement.

La qualité de vie dans les villes est une priorité pour le nouveau gouvernement. Il est grand temps d'offrir davantage de perspectives à la population des quartiers paupérisés. Il faudra nécessairement passer par la création d'emplois, des investissements dans les quartiers à problèmes et un véritable plan de sécurité. Le VLD se réjouit de constater que les lignes de force de son plan V ont été reprises dans l'accord de gouvernement. La sécurité va bien au-delà de la lutte contre la criminalité : elle signifie en premier lieu une politique de prévention nécessitant la mobilisation des parents et des enseignants. Sur le plan répressif toutefois, l'autorité publique se dote aussi d'une série de moyens d'action indispensables : plus de policiers dans les rues, procédure accélérée, peines incompressibles et internement des délinquants juvéniles.

Telles sont les raisons qui ont amené le groupe VLD à soutenir le gouvernement dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme ambitieux. (*Applaudissements*)

**M. Charles Janssens (PS) :** L'avenir dira si nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle, mais le ton employé et les propositions formulées par le premier ministre laissent augurer plus que jamais de la volonté du gouvernement d'apporter des réponses concrètes aux attentes de la population.

Le groupe socialiste salue les jalons audacieux posés pour la prochaine législature.

En ce qui concerne la politique de la ville, le gouvernement veut apporter des réponses aux problèmes croissants d'insécurité, de dégradation urbaine, de spéculation immobilière, de difficulté d'intégration par une politique globale agissant sur le plan de l'emploi, de la mobilité, du logement, du renforcement de la sécurité et du tissu économique et social. Le groupe socialiste se réjouit de cette nouvelle approche intégrée et des mesures qui l'accompagnent.

Pour les socialistes, et cette idée est reprise dans l'accord gouvernemental, la lutte contre l'insécurité ne passe pas uniquement par l'amélioration de l'efficacité de l'appareil répressif, mais nécessite également une politique de réhabilitation urbaine et de l'emploi visant à l'intégration sociale des personnes et populations marginalisées ou exclues. Le groupe socialiste salue la conjugaison des aspects préventif et répressif dans le plan de sécurité, qui prévoit également un "suivi" des victimes et des auteurs de crimes et de délits, qui prend en considération cet instrument efficace de lutte contre l'insécurité et l'exclusion que sont les contrats de société et de sécurité et qui fixe des priorités fondamentales pour nous : la lutte contre la criminalité organisée et la criminalité en col blanc, la diminution du nombre de délits accompagnés de violences, la lutte contre la traite des êtres humains et les autres formes d'exploitation, la lutte contre la délinquance juvénile.

En parallèle, des plans de sécurité locaux seront établis prioritairement dans les grandes villes : une attention particulière y sera apportée au respect des droits fondamentaux des personnes confrontées à la Justice, de façon à garantir les effets positifs de cette dernière.

Le groupe socialiste se félicite de la création d'une série d'instruments spécifiques prévus pour réaliser les objectifs poursuivis. Nous pensons, ici, à la médiation pénale ou aux travaux d'intérêt général.

La mise sur pied de tribunaux d'application des peines permettra de clarifier et d'objectiver les procédures de remise en liberté anticipée. La création de nouvelles places dans les centres fermés ou semi-ouverts pour les jeunes délinquants multirécidivistes permettra d'éviter les cas où ces derniers sont orientés vers un milieu carcéral traditionnel.

Dans le même ordre d'idée, le volet "Justice" contient de nombreuses priorités. Les principales pistes retenues sont une exécution intégrale et rapide des accords Octopus, l'établissement d'un plan global de sécurité, la mise en oeuvre d'une nouvelle politique pénitentiaire et d'exécution des peines et une plus grande accessibilité à tous les services de l'État.

Le groupe socialiste est particulièrement satisfait de la priorité accordée à l'exécution intégrale et rapide des accords de 1998 sur la réforme des polices et de la Justice.

La mise en oeuvre des accords Octopus nécessite la volonté, la collaboration et la ténacité de tous les acteurs

concernés. Nous espérons que cette entreprise fondamentale pourra être concrétisée au plus tôt.

Nous saluons aussi la concrétisation du Conseil supérieur de la Justice, en espérant que le gouvernement lui donne les moyens d'exercer pleinement ses missions. En ce qui concerne la réforme des polices, le groupe socialiste considère qu'il est essentiel que l'intégration des policiers actuels dans la future structure se fasse sans entraîner une démotivation généralisée de nos forces de l'ordre ; que chacun puisse bénéficier d'un statut tenant compte de son expérience, de ses mérites et de sa formation, nous semble indispensable. Nous serons attentifs à ce qu'il en soit ainsi.

Nous sommes également attachés à un niveau de police locale de proximité forte et autonome.

La "mutualisation" des risques judiciaires – proposition socialiste majeure – et l'augmentation du budget de l'aide sociale permettront aux plus démunis de faire valoir leurs droits.

Le ministre de la Justice ne pourra promouvoir une Justice renouvelée qu'avec l'adhésion de toutes les parties concernées. Nous le soutiendrons. Il faut garantir des délais raisonnables entre l'infraction et la peine, à défaut de quoi cette dernière devient inutile. Le gouvernement a avancé des propositions allant en ce sens. Une nouvelle avancée est prévue dans la procédure de naturalisation.

La présomption de volonté d'intégration rendra ce processus plus égalitaire et plus objectif.

Nous espérons que ces démarches aboutiront à l'octroi du droit de vote aux non-Européens.

Une réforme du droit d'asile est également à l'ordre du jour, en vue de l'accélérer et de le simplifier. Elle sera l'occasion de mettre sur pied un statut cohérent des personnes déplacées en cas de guerre et de donner une base légale à la procédure de régularisation. Parallèlement, l'accent est mis sur une politique volontaire de promotion de la tolérance et de lutte contre les discriminations.

La commission de Renouveau politique aura un rôle central dans l'évaluation des effets dérivés de notre démocratie citoyenne. On peut notamment se demander si le vote électronique représente un réel progrès. Je regrette cependant la réforme de l'effet dévolutif du vote en case de tête, ce qui mettait un frein au star-system et permettait de renouveler la classe politique.

Les assemblées restent, à mon sens, le centre de la légitimité politique. Nous sommes partisans d'une implication plus directe des citoyens, mais la décision finale doit rester de la responsabilité des mandataires politiques.

Le processus de renouveau doit déboucher également sur la mise en oeuvre des lois relatives au cumul des mandats. La nouvelle commission de Déontologie apportera un souffle nouveau en développant une jurisprudence en matière d'incompatibilités. La prise en compte, en matière de décumul, des fonctions privées garantira que chacun dis-

pose du temps nécessaire à une écoute correcte des citoyens.

Le groupe socialiste souhaite également un débat sur l'égalité d'accès hommes/femmes aux fonctions politiques.

Le gouvernement a l'ambition d'améliorer les relations entre le citoyen et l'administration. La charte de l'utilisateur des services publics a déjà été partiellement mise en oeuvre. De nouvelles mesures compléteront cette initiative. Une formation accrue des agents et l'intégration de nouvelles technologies sont prévues.

Le groupe socialiste a insisté pour que l'on traite, sous cette législature, de questions éthiques qui doivent permettre à nos concitoyens d'opérer sans entrave des choix individuels et il se réjouit d'en voir certaines reprises par le programme gouvernemental. Voilà l'un des aspects du ton nouveau que j'évoquais plus haut.

Nous espérons qu'un débat ouvert pourra être tenu sur ces questions, au-delà des clivages, et qu'il débouchera sur des réformes, dont la mise en oeuvre de la loi sur la cohabitation légale issue de la proposition de M. Serge Moureaux.

Notre groupe votera la motion de confiance car le programme répond à ses préoccupations et à ses espoirs. (*Applaudissements sur les bancs socialistes, PRL-FDF et Écolo-Agalev*)

**M. Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Le Vlaams Blok est un parti "aiguillon" pour ceux qui font passer les objectifs avant les portefeuilles ministériels. La sécurité dans les villes constitue l'un de ces objectifs. Tout ministre capable de le réaliser pourra compter sur notre appui. Je crains cependant que les mesures annoncées ne soient, une fois de plus, un coup d'épée dans l'eau. Les négociateurs verts et rouges ont vidé dans une large mesure le plan de sécurité du VLD de sa substance. Ainsi, l'accord de gouvernement ne dit rien au sujet de l'amélioration du fonctionnement des parquets qui, par leur politique exécutable en matière de détention et de remise en liberté, découragent les forces de police.

Autre lacune : le coût budgétaire des mesures annoncées. Quels moyens seront dégagés et d'où proviendront-ils ? Une augmentation purement symbolique ne suffira pas.

Le gouvernement a-t-il prévu une enveloppe pour l'augmentation de la capacité d'hébergement dans les prisons, qui constituait l'un des points du programme du VLD en matière de sécurité ?

**M. Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : Il existe d'autres méthodes, au moins aussi efficaces, pour limiter la liberté de mouvement des personnes.

**M. Bart Laeremans** (VL. BLOK) : L'absence de cellules en nombre suffisant empêche toute politique pénitentiaire répressive. La loi Lejeune sera donc appliquée avec une grande souplesse : seuls les auteurs des crimes les plus

abominables se verront appliquer des peines non compressibles. Les rouges et les verts remportent victoire sur victoire. C'est en vain que nous avons cherché, dans l'accord de gouvernement, des dispositions concernant, notamment, la lutte contre la criminalité liée à la drogue ou un régime de sanctions spécifique pour les jeunes. Sur chacun de ces points, le VLD a capitulé devant le SP et Agalev.

**M. Marc Verwilghen**, ministre (*en néerlandais*) : Vous ne cessez de caricaturer nos textes. Les tribunaux d'exécution des peines décideront de l'application de la loi Lejeune. Nous sommes parfaitement clairs pour ce qui concerne les crimes atroces.

Le troisième pilier des accords Octopus traite littéralement des sanctions applicables aux jeunes et porte notamment sur les institutions fermées.

**M. Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Le texte relatif aux établissements pour jeunes délinquants est particulièrement vague. Les villes d'Anvers, de Malines et de Bruxelles sont demandresses. Les jeunes qui récidivent doivent être éloignées de la rue pendant longtemps.

**M. Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : M. Verwilghen renie ses propres textes, mais nous continuerons à les défendre : les prisons pour jeunes constituent l'unique solution.

**M. Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Certaines intentions annoncées par le ministre méritent d'être soutenues : une police plus présente dans la rue, un service anti-corruption, une approche internationale du crime organisé,...

Toutefois le ministre s'est trompé d'allié. Les vrais opposants à un plan de sécurité efficace sont les gauchistes, qui veulent amender le monde et qui, depuis des décennies, font de notre pays une oasis pour criminels.

Le ministre de la Justice frais émoulu a déjà dû goûter au plaisir douteux d'avoir à renoncer à une des mesures qu'il souhaitait instaurer. Pendant la campagne électorale, il avait vivement critiqué la législation relative à la nationalité et en particulier sa souplesse excessive. Or, l'actuel gouvernement est bien décidé à faire en sorte que la procédure de naturalisation ne soit plus qu'une formalité dérisoire : on pourra désormais devenir Belge en deux coups de cuiller à pot. Le VLD a accepté ce volet et c'est au ministre de la Justice qu'il revient de couler cette monstruosité en projet de loi. Ainsi, dans ce domaine, la Belgique sera dotée de la législation la plus souple au monde, uniquement parce que Verhofstadt tenait absolument à convaincre les Verts d'entrer dans son gouvernement.

Cette loi sera néfaste aux Flamands de Bruxelles et de la périphérie. Le réservoir électoral francophone sera enrichi d'un seul coup de milliers d'électeurs, ce qui a bien évidemment toujours été la première ambition des partis francophones. Je voudrais rappeler au premier ministre la réaction du VLD, l'an dernier lorsque le PRL et le FDF étaient parvenus à lier ce dossier au droit de vote inconditionnel

pour les ressortissants de l'Union européenne et que le CVP avait une fois de plus dû courber l'échine. À l'époque, le VLD avait lancé une proposition de loi visant à rendre la procédure de naturalisation beaucoup plus sévère. Un an plus tard, le VLD se montre encore beaucoup plus souple envers les francophones que le CVP sous la précédente législature. Pire encore, il n'y a plus la moindre garantie d'une représentation des Flamands de Bruxelles dans les conseils communaux.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : C'est faux ! L'accord de gouvernement reprend la teneur des accords conclus sur ce point par les Flamands de Bruxelles.

**M. Bart Laeremans** (VL. Blok) : Mais aucun accord n'a encore été conclu à Bruxelles concernant la représentation des Flamands dans les conseils communaux. Il n'y a qu'un accord pour discuter de leur représentation au conseil régional.

**M. Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Au moins, nous avons réalisé un progrès décisif dans ce domaine alors qu'on s'était livré à de vains bavardages pendant des années.

M. Laeremans ressent toujours la frustration née de ce que le Vlaams Blok n'a pas pu réaliser de percée à Bruxelles et n'a donc pas pu bloquer les institutions.

**M. Bart Laeremans** (VL. Blok) : Grâce au Vlaams Blok, les Flamands comptent un siège de plus que sous la législature précédente : nous sommes passés de 12.000 à 19.000 voix. Est-ce cela que vous appelez un échec ?

**M. Gerolf Annemans** (VL. BLOK) : La VU estime-t-elle aussi que les Flamands de Bruxelles sont suffisamment protégés ? C'était tout de même une condition de leur entrée au gouvernement flamand.

**M. François-Xavier de Donnea** (PRL-FDF) : Il me faut réagir face aux déclarations de certains énergumènes, ici, dans cet hémicycle. Dès octobre, je présiderai une commission paritaire chargée de trouver des solutions dans le cadre de l'accord de gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je n'ai de leçon à recevoir de personne. Je pense avoir fait en sorte que l'on aboutisse à un accord équilibré respectant les deux communautés. (*Applaudissements sur les bancs PRL et socialistes*)

**M. Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Nous en prenons acte. Le fait d'être disposé à dialoguer ne constitue toutefois pas une garantie.

**M. Geert Bourgeois** (VU-ID) : La VU ne fait pas partie de la majorité au sein de ce Parlement fédéral. Pour le reste, vous devriez apprendre à écouter ce qui se dit.

**M. Bart Laeremans** (VL. BLOK) : À Bruxelles, vous faites partie de la majorité et vous y avez renoncé à toutes vos exigences.

**M. Karel Van Hoorebeke** (VU-ID) : Vous avez l'écoute sélective. Vos discours sloganesques ne vous permettront jamais de faire partie d'une majorité. Cela explique probablement votre frustration.

**M. Bart Laeremans** (VL. BLOK) : Le nouveau premier ministre est convaincu que la question des naturalisations ne préoccupe pas la population. Se rend-il compte, en tant que Gantois, de se qui se passe réellement à Bruxelles ? La population autochtone y diminue de 10.000 unités par an tandis que la population immigrée y augmente dans les mêmes proportions. Par ailleurs, ce phénomène concerne surtout les Flamands de Bruxelles, dont le nombre a diminué de 20% en six ans. Rien qu'à Bruxelles, 200.000 personnes pourraient bénéficier de la procédure accélérée en matière de naturalisation. Ce sont évidemment autant d'électeurs potentiels en plus, du moins tant que le vote sera obligatoire.

Le premier ministre se rend-il compte de l'incidence de cette situation sur les différentes élections ? Quelques dizaines de milliers de voix en plus pour les francophones risquent de faire perdre à la Flandre trois sièges de député pour l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

Après le CVP et le SP, le VLD a à son tour cédé sous la pression francophone. Dorénavant, le Vlaams Blok s'en prendra également aux bastions libéraux à Bruxelles-Hal-Vilvorde. Les élections communales de l'an prochain s'annoncent passionnantes. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

**M. Vincent Decroly** (Écolo-Agalev) : Évoquant notre passage de l'opposition à la majorité, un de nos collègues vient de me dire que les Verts allaient devoir apprendre leur nouveau métier. Les Écologistes doivent-ils apprendre leur "nouveau métier" ?

Non, notre métier est celui de la loyauté envers les citoyens et envers les amis comme les adversaires politiques. L'honnêteté intellectuelle et politique va d'ailleurs guider cet exposé, ainsi que tous ceux de la législature qui s'ouvrent.

Vous avez mis en exergue, dans votre déclaration, la question de la réforme des administrations. C'est un enjeu clé quant à la crédibilité de l'État et de la démocratie. Il est utile, après des années "d'affaires", de faire le point avec une population dont je suis fier. Il y a trois ans, cette population s'est réunie en un magnifique sursaut démocratique pour remettre l'humain à sa place. Cette population vous a interpellés quant au sens de votre action, en insistant sur l'intérêt général et en quittant le chemin du lotissement de l'appareil de l'État.

Davantage de débats, de politique et de démocratie, voilà le message des citoyens depuis trois ans. Programmer une administration efficace et attentive, prévoir un audit en collaboration avec les hauts fonctionnaires, les services de médiation et les usagers, tout cela est bien. L'administration doit cesser d'être un corps étrange, privatisable sans scrupule. Mais, si on associe toutes les personnes concernées, il n'est pas sûr qu'elles exprimeront une critique aussi dure que la vôtre. Au contraire, la réconciliation est possible entre l'usager et l'administration.

Voyons ce qui résulte de la privatisation de Belgacom. Les communications et les tarifs en cabine ont-ils diminué de coût ? La privatisation est-elle la voie royale vers un service public, un service universel ?

Si le Parlement, les citoyens et les services publics concernés sont associés, on ne débouchera pas nécessairement sur la réalisation de vos objectifs. Il faut sortir du clientélisme.

**Mme Joëlle Milquet** (PSC) : M. Decroly a-t-il lu le rapport sur la valorisation des actifs de Belgacom ? Est-il d'accord avec ce qui y est écrit ?

**M. Vincent Decroly** (Écolo-Agalev) : Pour moi, comme je l'ai déclaré en exergue, c'est l'honnêteté intellectuelle qui primera. Il faut sortir du développement d'une administration parallèle. Le droit de s'exprimer pour tout fonctionnaire doit être garanti en cas de dysfonctionnement et j'insiste à cet égard sur le respect de l'article 29 du livre Ier du Code de procédure pénale. Tout fonctionnaire doit préférer sa mission de service public à sa soumission à la hiérarchie.

Quant au renforcement et au dynamisme de la démocratie, vous envisagez la modification du système de l'effet dévolutif de la case de tête.

Vous avez évoqué une évaluation du vote électronique, entre autres au niveau de son contrôle par les électeurs ; c'est un point essentiel.

Susciter un débat public sur la fonction publique est aussi important, car celle-ci doit être un lieu d'arbitrage et servir l'intérêt général, surtout celui des plus faibles.

Dans la déclaration, vous avez dirigé le débat communautaire vers des instances de concertation. Cela évitera de confronter le fédéralisme à de permanentes remises en cause.

Le texte de l'accord souligne de multiples facteurs sociaux et environnementaux qui augmentent le sentiment d'insécurité.

Vous établissez une hiérarchie des priorités en ce domaine à laquelle nous souscrivons. Par ailleurs, vous reconnaissez l'opportunité de maintenir les déviants dans un milieu favorable.

Quant aux contrats de sécurité, vous relevez que chacun doit conserver sa mission et appliquer sa propre déontologie.

Au moment où la déclaration évoque les limites de la compressibilité des peines, les peines incompressibles refont surface ! Or, elles sont de mauvaises solutions contre la récidive, notamment. La bonne solution, qui se trouve dans la déclaration, est celle des tribunaux d'application des peines. Elle suffit et complète bien la loi Lejeune.

Un autre bon point de la déclaration concerne la poursuite des faits de criminalité organisée contre les enfants. Le droit des victimes, en revanche, est oublié.

À cet égard, le texte est trop discret et peu précis, alors que le "grand Franchimont" était sur toutes les lèvres lors de la campagne électorale.

Le droit des personnes détenues ne figure pas dans votre déclaration. J'espère que vous n'y êtes pas opposés. En ce qui concerne la "société ouverte", j'éprouve une certaine déception. Certes, la simplification de certaines procédures est une bonne chose, mais vous reportez la reconnaissance du droit de vote aux étrangers établis chez nous depuis cinq ans.

Vos mesures de régularisation nous inspirent de grosses déceptions. Vos décisions sont trop faibles à cet égard, elles n'auront qu'un impact marginal sur le phénomène de la clandestinité. La diminution prévue du délai de cinq à quatre ans n'aura, à mon estime, qu'un impact marginal.

Allons-nous pouvoir avancer ? Oui, si l'Office des Étrangers est soumis à l'audit, qui permettra peut-être d'améliorer son accessibilité, le droit de recours, ses qualités humaines, sa transparence. Oui, si l'organe autonome bénéficie d'un personnel suffisant et ne se laisse pas influencer par l'Office des Étrangers. Oui, si les critères 2, 3 et 4 sont applicables à toutes les personnes qui n'entrent pas dans la catégorie 1.

En ce qui concerne votre politique des drogues, il y a là un sérieux travail à réaliser au sein du Parlement, afin de sortir d'une certaine inertie. Toujours évaluer ne sert à rien ; les drogues sont toujours disponibles et les mafias de la drogue agissent toujours.

Votre message aux usagers est paradoxal. J'en suis déçu parce que les pas en direction d'un véritable changement en ce domaine sont absents.

Pour terminer, je dirai que le défi à relever est à concrétiser dans les six mois. Il faudra prouver entre-temps que l'arc-en-ciel n'est pas un mirage, mais autre chose autrement. Vous bénéficiez de notre confiance, avec le bénéfice du doute. (*Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev*)

**M. Fred Erdman (SP) :** L'accord de gouvernement m'a séduit, avec ses chapitres relatifs à une société sûre et des

viles vivables. Il s'agit de toute évidence d'un compromis mais c'est un compromis ambitieux et générateur d'espoir. Nous expliquerons à la population dans un langage intelligible ce qui peut être réalisé. La liberté devra être conjuguée avec le sens des responsabilités, ce qui permettra de rendre la société plus juste.

Dix partenaires se chargent maintenant de l'exécution rapide des accords Octopus. Les nominations doivent être réalisées et les infrastructures doivent être libérées. Ce n'est que si nous disposons de ressources humaines et matérielles suffisantes que nous pourrions insuffler de l'enthousiasme aux excellents cadres dont nous disposons. Je mets aussi en garde contre les hiatus qui pourraient surgir au cours de la période de transition. L'accord de gouvernement prévoit à ce propos, de recourir à tous les acteurs. Il faudra dès lors le faire concrètement pour éviter chez eux toute frustration. Trop de promesses creuses ont déjà été formulées. Je souhaite une meilleure accessibilité de l'appareil judiciaire et policier. Il faudra avant tout convaincre la base de cette nécessité. Pour ce qui concerne le plan de sécurité, je tiens à attirer l'attention sur l'aspect préventif, qui requiert toutefois une base statistique fiable. Il me paraît évident que chaque directive, chaque loi en matière de justice, soit examinée à la lumière du traité des droits de l'homme et du traité relatif aux droits de police. Par ailleurs, il faut que les lois soient claires et transparentes.

Enfin, quand le volet "Franchimont II" sera-t-il mis en oeuvre ?

**M. Marc Verwilghen, ministre (en néerlandais) :** Le deuxième train de réformes est en cours d'exécution. Il s'agit de matières très urgentes.

**M. Fred Erdman (SP) :** J'en viens à la politique criminelle. À mes yeux, toutes les mesures intervenant en aval de la condamnation doivent être confiées à un service globalisé. Les tribunaux d'exécution des peines doivent, évidemment agir en toute indépendance, mais ils doivent aussi être informés clairement des orientations générales.

**Le président :** J'entends la sonnerie d'un GSM. Puis-je inviter M. Willockx à débrancher son appareil ?

**M. Fred Erdman (SP) :** Je me réjouis particulièrement d'entendre que le gouvernement oeuvrera à la définition de peines de substitution. Depuis des années, de nombreuses études ont été consacrées aux tribunaux de la jeunesse. Il est temps qu'en cette matière, le gouvernement opère une série de choix précis.

Les formules de droit accéléré seront activées. Voilà une bonne idée. À cet effet, une excellente coordination entre différents acteurs doit être mise sur pied. Des expériences menées en cette matière à l'étranger révèlent, notamment en France, quelques défauts de jeunesse.

La déclaration gouvernementale a fait naître de grands espoirs en matière de justice. J'espère que ces attentes ne seront pas déçues. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

– *La séance est levée à 13 h 04.*

#### **EXCUSES**

Raisons de santé : M. Jaak Van den Broeck

À l'étranger : Mme Alexandra Colen

Empêchée : Mme Annemie Van de Casteele



## ANNEXE

### SÉANCE PLÉNIÈRE VENDREDI 16 JUILLET 1999

#### ANNEXE 1

##### Communications

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

##### COMMISSIONS

##### *Rapport déposé*

Le rapport suivant a été déposé :

au nom de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société,

– par M. Yvan Mayeur et Mme Els Van Weert, sur

\* la proposition (MM. Renaat Landuyt, Geert Bourgeois, Claude Eerdeken, Jef Tavernier, Stefaan De Clerck, Hugo Coveliers, Didier Reynders et Mme Joëlle Milquet) visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier l'organisation de la production de viande, de produits laitiers et d'oeufs en Belgique et de déterminer les responsabilités politiques dans le cadre de la crise de la dioxine : n° 18/3 ;

\* la proposition (M. Gerolf Annemans) visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur la manière dont les pouvoirs publics belges ont réagi à la "crise de la dioxine" et, en particulier, sur le rôle que les différents responsables politiques et certains membres de l'opposition ont joué en la matière : n° 17/2.

#### COUR D'ARBITRAGE

##### DÉCISIONS DE RENVOI

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, le greffier de la Cour d'arbitrage notifie :

– la question préjudicielle concernant l'article 361 du Code civil, posée par la cour d'appel de Bruxelles par arrêt du 7 mai 1999, en cause de X. Leblicq ; l'ordonnance prorogeant le délai pour l'introduction d'un mémoire

(n° du rôle : 1686)

– la question préjudicielle concernant l'article 11bis, § 1er, de la loi du 28 juin 1984 relative à certains aspects de la condition des étrangers et instituant le Code de la nationalité belge, tel qu'il a été inséré par la loi du 13 juin 1991, posée par le tribunal de première instance de Bruxelles par jugement du 12 mai 1999, en cause de D. Di Paka ; l'ordonnance prorogeant le délai pour l'introduction d'un mémoire

(n° du rôle : 1687)

– la question préjudicielle concernant l'article 14 de la loi du 3 juillet 1967 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, des accidents survenus sur le chemin du travail et des maladies professionnelles dans le secteur public, posée par le tribunal correctionnel de Bruxelles par jugement du 25 mai 1999, en cause de G. Bianco et autres contre A. Regnier et le CPAS de la Ville de Charleroi ; l'ordonnance prorogeant le délai pour l'introduction d'un mémoire

(n° du rôle : 1690)

*Pour information*